843AR **(AEROSOL)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : 843AR

Autres Moyens d'Identification : Peinture de Cuivre Argenté Conducteur Super Shield™ (Aérosol) / Super Shield™ Silver Coated Copper Conductive Paint (Aerosol)

N° de Pièces Connexes : 843AR-140G, 843AR-340G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement électriquement conducteur et peinture de blindage EMI

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

☎ +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Aérosol Inflammable		2	Attention	Flamme
Gaz sous pression		Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**ATTENTION**
Symboles	**Mention de Danger**
	H223: Aérosol inflammable
	H280 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Symboles	**Mention de Danger**
	H411 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Stockage	**Conseils de Prudence**
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	**Nom Chimique**	**%(poids)**
67-64-1	acétone	32%
74-98-6	propane	13%
123-86-4	acétate de n-butyle	12%
616-38-6	carbonate de diméthyle	12%
7440-50-8	cuivre	10%
75-28-5	isobutane	7%
110-43-0	heptan-2-one [a)]	7%
108-65-6	acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	2%
7440-22-4	argent	1%

a) Aussi connu sous le nom de méthylamylcétone (MAK)

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, douleur, vision floue*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	*toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, une perte de conscience*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*nausée, maux de gorge, douleurs abdominales, diarrhée, somnolence, étourdissement*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P303 + P353
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation légère, peau sèche*
Intervention	Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Les récipients aérosols peuvent éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F]. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	La combustion peut produire des oxydes de carbone (CO, CO_2) et des fumées d'oxide de métalliques.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	San objet
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Manutention

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
propane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Voir note [a)] 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	**Pays/Provinces**	**Limite d'Exposition Admissible (PEL)**	**Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)**
acétate de n-butyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	150 ppm 150 ppm 150 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm	Non établi Non établi 200 ppm 200 ppm Non établi 200 ppm
cuivre *(poussières de métal, brouillard)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1.0 mg/m^3 1.0 mg/m^3 1 mg/m^3 1.0 mg/m^3 1 mg/m^3 1 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
isobutane *alcane (C2-C4)* *gaz d'hydrocarbure aliphatique*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Voir note [a)] Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm 800 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
heptan-2-one *méthylamylcétone*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 50 ppm Non établi 50 ppm 50 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi 75 ppm Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
argent	ACGIH	0.1 mg/m^3	Non établi
(poussières de métal,	U.S.A. OSHA PEL	0.01 mg/m^3	Non établi
brouillard), (métal),	Canada AB	0.1 mg/m^3	Non établi
(Ag et ses composés)	Canada BC	0.01 mg/m^3	Non établi
(métal, poussière, fumé)	Canada ON	0.1 mg/m^3	Non établi
	Canada QC	0.1 mg/m^3	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Référer à l'Annexe F de l'ACGIH: Teneur minimum en oxygène pour la base VLE d'asphyxie.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT aux brouillards, vapeurs, et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Suite de section sur la page suivante

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide en format aérosol	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** b)	2%
Apparence	Marron clair métallisé	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** b)	13%
Odeur	Acétonique	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	16 hPa [118 mmHg]
Seuil d'Odeur a)	5 ppm	**Densité de Vapeur**	>2 (Air =1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	1.2
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Partiellement miscible
Point d'Ébullition a)	≥56 °C [≥132 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	-17 °C [1.4 °F]	**Température d'Auto-inflammation** c)	≥315 °C [≥599 °F]
Taux d'Évaporation	Fast	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Inflammables	**Viscosité @40 °C**	87 cP

a) Valeurs basées sur le constituent acétone.
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier pour constituants liquides volatils.
c) Valeur basée sur l'acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Le cuivre peut former des composés sensibles aux chocs en présence de composés acétyléniques.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures à 50 °C [122 °F], flammes nues, les sources d'ignitions et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants, acides forts, peroxydes, des métaux alcalins ou alcalino-terreux
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation et douleur.
Inhalation	Peut provoquer l'étourdissement, de la somnolence, de la toux et une nausée. Pour des surexpositions extrêmes, peut mener à des maux de gorge, des maux de tête, une faiblesse ou une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, une diarrhée et des irritations ou douleurs abdominales.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une irritation légère de la peau et de la peau sèche.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau. L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin [a)]	16 000 ppm Rat 4 h (vapeur) [a)]
propane	Non disponible	Non disponible	>800 000 ppm 4 h Rat
acétate de n-butyle	>10 768 mg/kg Rat	>17 600 mg/kg Lapin	390 ppm 4 h Rat
cuivre	>2 500 mg/kg Rat [b)]	<2 000 mg/kg Rabbit	>5.11 mg/m^3 4 h Rat (poussière)
carbonate de diméthyle	>6.4 g/kg Rat & Souris	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible
isobutane	Non disponible	Non disponible	>570 000 ppm 4 h Rat
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	Non disponible
acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	Non disponible
argent	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	5.16 mg/m^3 4 h Rat (dust)
ETA du mélange	>5 700 mg/Kg	>6 428 mg/kg	>51.4 mg/L (vapeur)

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS[2] et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	L'acétone est un irritant oculaire grave connu. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Suite de section sur la page suivante

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	L'exposition au nickel peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation de l'acétone, l'acétate de n-butyle et de l'heptan-2-one peuvent affecter le système nerveux central provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Le mélange ne répond pas aux critères de danger d'aspiration. Il contient moins de 10% de substances avec un danger d'aspiration de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicitées de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) et d'autres sources fiables.

Contient des particules d'argent et de cuivre de taille inférieur à 1 mm mais supérieur à 100 nm (supérieur aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxique pour l'environnement. Bien que l'argent et le cuivre massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'UE. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M = 10 pour l'argent et M = 1 pour le cuivre) de l'UE.

L'acétate de n-butyle est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 3 aiguë. Il est biodégradable avec des CL50 18 mg/L pour le Pimephales promelas (tête-de-boule).

L'acétone, l'hepan-2-one et l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 et CE50 minimal de >100 mg/L.

- L'acétone a un CL50 96 h minimal de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h de 13 500 mg/L Daphnia magna (puce d'eau).
- L'hepan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 126 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule).
- L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol a un CL50 96 h minimum de ≥100 mg/L Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) et un CE50 48 h de >500 mg/L pour Daphnia magna (puce d'eau).

Les données sont insuffisantes pour classer le carbonate de diméthyle pour la toxicité aqueuse.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques

Suite de section sur la page suivante

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Les solvants sont biodégradables, mais le polymère et les métaux ci-inclus ne le sont pas. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 41% [485 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**	
Quantité Limitée	

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.	
Quantité Limitée	**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS, inflammable **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Oui

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Quantité Limitée	*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS, inflammable **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Oui

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

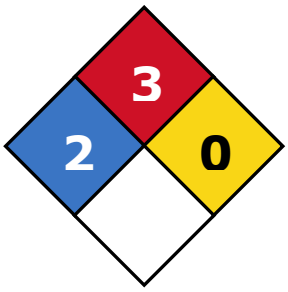

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du cuivre (No. CAS 7440-50-8; quantité rapportable = 5 000 lb) et de l'argent (No. CAS 7440-22-4; quantité rapportable = 1 000 lb) qui sont assujettis aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1) est assujetti sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive.)

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par	le Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	10 mars 2021
Annule et Remplace	21 September 2020
Changement Effectué :	Mise à jour de la classification

Références

1) ACGIH *2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support	*Siège Social*
1210 Corporate Drive	9347–193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.